

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE PLUNERET

**Objet** : Arrêté municipal portant interdiction d'utiliser le terrain de football honneur de Mériadec du lundi 27 juin au jeudi 11 août 2022 inclus - **annule et remplace l'arrêté KH/LP – 65/2022**

**Réf** : KH/LP – 93/2022

Le Maire de la Commune de PLUNERET,  
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L 2212-2, L 2542-2,  
Vu les articles 322-1 et R 610-5 du code Pénal,  
Vu les travaux de réfection du terrain de football du complexe sportif à Mériadec, durant la période comprise entre le lundi 27 juin et le jeudi 11 août 2022 inclus.

**Considérant** que l'aire de jeu du terrain honneur de football du complexe sportif à Mériadec fait l'objet d'un entretien saisonnier (opération de sablage, regarnissage et carottage) et, qu'en conséquence, il appartient au maire de prendre des mesures appropriées en interdisant son usage.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'usage du terrain de football honneur au complexe sportif de Mériadec est interdit du lundi 27 juin au jeudi 11 août 2022 inclus pour les motifs sus-visés.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché sur place.

**Article 3** : Toute infraction à ce présent arrêté sera poursuivie conformément aux règles en vigueur.

**Article 4** : Un recours contentieux par référé immédiat peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de RENNES, 3, Contour de la Motte, 35044 RENNES cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Le Maire de la commune de PLUNERET et le Commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie d'AURAY sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à : M. le Préfet du département du Morbihan, M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'AURAY, M. le Président du Club de Football de Mériadec (E.S.M), M. le Directeur Général des Services, M. le Responsable des Services Techniques, M. le Policier Municipal de PLUNERET.

Fait à PLUNERET, le 05 août 2022

L'Adjoint aux Travaux,  
Karl HURTAUD

